

FRANCE. — XVI<sup>E</sup> SIÈCLEMODES COURANTES DU TEMPS DE CHARLES IX ET DE HENRI III.  
COSTUMES OFFICIELS DE L'ORDRE CIVIL.

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	

- |  |  |
|--|--|
| <p>N° 1. — Président du parlement de Paris.</p> <p>N° 2. — Gentilhomme portant la cape à capuchon, règne de Charles IX.</p> <p>N° 3. — Manteau de grand deuil.</p> <p>N° 4. — Recteur de l'université de Paris.</p> <p>N° 5. — Prévôt des marchands de Paris.</p> <p>N° 6. — Maître Jean Guillemer, docteur, 1586.</p> | <p>N° 7. — Dame du temps de Charles IX.</p> <p>N° 8. — Bourgeois de cette même époque, portant la cape à collet droit.</p> <p>N° 9. — Dame du même temps.</p> <p>N° 10. — Bourgeois drapant la cape à collet rabattu.</p> <p>N° 11. — Anne de Thou, sœur du célèbre historien et femme de Philippe Hurault de Cheverny, chancelier de France, époque de Henri III.</p> |
|--|--|

*Nobles et bourgeois* (règne de Charles IX).

2, 8 et 10. — Bien que Charles IX eût la toilette en dédain, et en dépit des édits somptuaires, le luxe, encouragé par la reine-mère, qui aimait l'étiquette autant que la pompe des modes italiennes, fut de rigueur dans les résidences royales. Nobles et bourgeois luttèrent à l'envi de richesse et de variété dans l'habillement. — Le manteau court, *tracé* sur les bords, resta de mode sous le nom de *cape*; mais on vit la cape à capuchon (n° 2), la cape à collet rabattu (n° 10), qui se drapait autour du buste, la cape à collet droit (n° 8), sans manches, ou avec manches ajustées au bord des fentes à passer les bras. Le pourpoint de velours uni ou de satin bigarré d'or, soutenu par un busc qui descendait fort bas, conserva sa forme bombée jusqu'au règne suivant; il en fut ainsi de la collerette à tuyaux, et des chausses bouffantes avec bas de même couleur.

7, 9 et 11. — Ces figures de femmes ont beaucoup de ressemblance avec celles que nous avons données dans la planche au signe de la Hache; elles sont de la même époque, et se ressentent aussi des réformes introduites par Catherine de Médicis. Comme on le voit, on était toujours aux tailles fines et aux plis factices, goût faux qui régnait sans conteste depuis l'avènement des Valois. Dans la haute bourgeoisie, on avait encore les manches en sac avec un large retroussis et le corsage taillé en carré (n° 9) du temps de François I<sup>er</sup>. Le n° 11 reproduit une des modes du temps d'Henri III : jupe fermée retombant droite en forme de tambour et laissant voir par

le bas un pan de la cotte chamarrée (on en porta jusqu'à trois différentes et visibles), la vertugade faisant bouffer la taille en gros tuyaux, le corsage ouvert du col à la ceinture, le collet montant maintenu par des fils d'archal et à plusieurs étages de dentelles, et les cheveux *en raquette*, c'est-à-dire retroussés sur les tempes et avec un assez grand chignon, sur lequel on posait un léger bonnet.

#### *Costumes officiels (règne d'Henri III).*

1, 3, 4, 5 et 6. — La robe, plus ou moins longue, constitua dès le moyen âge le costume des officiers de l'administration, de la judicature, de l'enseignement et des finances, sans qu'il y eût toutefois rien de constant pour la couleur. Seul, le parlement de Paris fut toujours habillé de rouge, la couleur royale par excellence. Par-dessus la robe les présidents (n° 1) passaient un manteau écarlate, fendu par devant depuis le haut de chaque bras jusqu'aux pieds, et le premier président ajoutait un galon d'or à son bonnet rond (*mortier*), en velours noir.

4. *Recteur de l'université de Paris.* — Les universitaires, alors soumis à la discipline de l'Église, n'employaient que les couleurs effacées, telles que le gris, le bleu, le vert et l'amarante, tous de nuance éteinte. Notre recteur est vêtu d'une robe à pèlerine, d'un bleu passé, fourrée de menu vair; il porte l'aumônière à sa ceinture, le collet plat et le bonnet à quatre braquettes.

5. *Prévôt des marchands de Paris.* — Les magistrats populaires avaient des robes *parties*; mais les couleurs composantes en ont singulièrement varié. Ainsi, en 1378, la robe du prévôt des marchands de Paris était partie de blanc et de violet; en 1380, de blanc et de vert; en 1389, de vert et de pourpre; en 1437, de rouge et de bleu, qui étaient les couleurs de la ville et celles portées par Étienne Marcel. Sous Henri III, le bleu fit place à un gris isabelle, ce que l'Estoile nomme *tanné*.

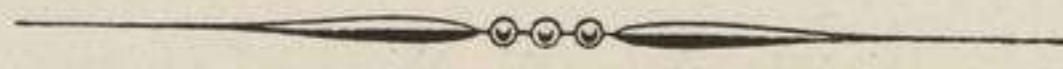
6. *Maître Jean Guillemer (1586).* — C'est un docteur, sévèrement vêtu d'une sorte de soutane courte et froncée, boutonnée du haut en bas, avec bas et manteau de même couleur.

2. *Personnage en habit de deuil.* — Cet habit, qui ne varia point depuis Charles VII, était porté dans les funérailles solennelles : il consistait en un vaste manteau traînant, de drap noir, par-dessus lequel on affublait un chaperon, appelé *embronché* parce que la coiffe s'avancait de manière à cacher le visage.

Voir au sujet du *chaperon embronché* et de la longueur de la queue du manteau, selon la qualité des personnes, la notice de la pl. Europe, ayant pour signe le Calice.

*Figures tirées de la Collection de Gaignières, cabinet des Estampes, Bibliothèque nationale.*

*Voir, pour le texte : Lacroix, Costumes historiques de la France, Paris, 1852, 10 vol. in-8°.*





FRANCE XVI<sup>E</sup> SIECLE

FRANCE XVI<sup>TH</sup> CENTY

FRANKREICH XVI<sup>TES</sup> JAHRH

CO

IMP FIRMIN DIDOT et C<sup>o</sup> PARIS

Guyard lith.